



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 46 UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le maire de la commune d'Uzer

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au maire pour notamment fixer les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux public et, de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal.

Vu la demande de l'association **AT HOME LA BASTIDE 07110 UZER** représentée par **M.OZIL Hervé 06.81.41.09.60** sollicitant l'autorisation d'occuper la salle polyvalente en vue de partager un pot de l'amitié suite aux concerts des 6 et 7 septembre 2024.

ARRÊTE

Article 1er :

L'Association **AT HOME LA BASTIDE** est autorisée à occuper la salle polyvalente d'Uzer en cas de mauvais temps jusqu'à 23h30.

Article 2 :

La présente dérogation est accordée pour les 6 et 7 septembre 2024.

Article 3 :

Dans le cadre de cette occupation :

- Le permissionnaire devra veiller à laisser la salle polyvalente dans le même état qu'avant l'occupation.



Fait à Uzer, le 2/09/2024